

APPEL A CANDIDATURES A LA VICE-PRESIDENCE ETUDIANTE

L'élection du Vice-Président Etudiant ou de la Vice-Présidente Etudiante aura lieu lors de la réunion du Conseil Académique (CAc) du lundi 15 mars 2021.

Conformément à l'article 10 des statuts de l'Université, le CAc élit en son sein un vice-président étudiant ou une vice-présidente étudiante (VPE) parmi les étudiant·e·s élu·e·s du CAc, après appel public à candidatures et selon les mêmes modalités d'élection que les autres vice-président·e·s statutaires. Peuvent ainsi candidater à la vice-présidence étudiante : les étudiant·e·s membres du CAc et considéré·e·s usagers ou usagères au titre de l'article D719-4 du code de l'éducation, soit régulièrement inscrit·e·s dans l'établissement ou bénéficiant de la formation continue, y compris les représentant·e·s des doctorant·e·s inscrit·e·s en formation initiale ou continue, ainsi que les auditeurs et auditrices.

L'appel à candidatures est ouvert du mercredi 17 février 15 heures au lundi 8 mars 14 heures. Les candidatures doivent être constituées d'une lettre d'intention, d'un CV et d'une profession de foi (1 feuille A4 recto-verso maximum), et adressées à :

presidence@univ-tlse2.fr, vp-cr@univ-tlse2.fr, vp-cfvu@univ-tlse2.fr, romane.brognoli@univ-tlse2.fr

Les candidatures seront communiquées aux membres du CAc par courriel dès leur validation et, au plus tard, le mardi 9 mars 2021.

Le présent appel à candidatures est publié sur le site internet de l'Université et communiqué aux membres du CAc par courriel.

Fait à Toulouse, le 16 février 2021

La Présidente

Emmanuelle GARNIER

